



Vol d'électricité par un locataire

Par **Ninigoal**, le **02/03/2011 à 16:36**

Bonjour,rnrnJe suis propriétaire d'un studio dans un immeuble de 3 étages. Un locataire s'étant fait couper l'électricité se branche sur une prise électrique situé dans le local technique juste au-dessus du compteur pour l'électricité des parties communes.rnJ'ai déjà appelé deux fois le syndic pour qu'il fasse quelque chose mais ils n'ont rien fait.rnrnPouvez-vous me dire quel recours j'ai car je ne tiens pas à payer l'électricité pour ce voisin ? Quelle est la procédure à suivre ?rnDois-je envoyer une LRAR au syndic ou puis-je aller directement porter plainte et contre qui ? (syndic, propriétaire)rnPuis-je refuser de payer la partie électricité correspondant à cette période sur le prochain appel de fonds ?rnrnMerci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **03/03/2011 à 00:00**

bjr,rnune lettre recommandée au syndic me semble une bonne solution.rnnormalement un local technique devrait être fermé à clé.rncdt

Par **mimi493**, le **03/03/2011 à 14:33**

La copropriété doit faire constater le branchement et porter plainte pour vol d'énergie